

La Roche-sur-Yon, le mercredi 18 décembre 2019

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85821 La Roche-sur-yon
Tel : 02-51-47-47-47

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU

1 BUDGET PRIMITIF 2020 - VOTE DES TAUX 2020 - SUBVENTIONS - PROVISIONS - ETAT DES EFFECTIFS.

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé au conseil d'approuver le Budget Primitif 2020 du budget principal et des budgets annexes, les provisions pour dépréciation d'actifs, les provisions pour risques et charges liés aux comptes épargne temps, fixer les taux suivants :

- Taxe d'Habitation à 10,31 % pour 2020,
- Taxe sur le Foncier Non Bâti à 2,19 % pour 2020,
- Taxe sur le Foncier Bâti à 1,50 % pour 2020,

fixer un taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 28,16 % pour 2020, approuver les subventions annexées au Budget Primitif 2020, autoriser la conclusion de toutes les conventions relatives au versement des subventions ainsi que tous avenants aux contrats en cours et approuver l'actualisation des effectifs tels qu'ils figurent à l'annexe C1 du Budget Primitif 2020.

QUESTION ADOPTEE PAR,

41 voix POUR

3 voix CONTRE : Madame Sylvie Chartier, Monsieur Joël Soulard, Monsieur Guy Batiot.

2 ABSTENTION(S) : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau.

2 REMISE GRACIEUSE EN FAVEUR DES TRESORIERIS SUITE AU JUGEMENT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Suite au contrôle des comptes de la Roche-sur-Yon Agglomération courant 2017, la Chambre Régionale des comptes a rendu un jugement mettant en débet M. Vincent LARRIEU, Trésorier principal en fonction et M. Christian Ciron Trésorier en 2013. Il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par ces comptables.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3 DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé au conseil d'approuver la décision modificative n°4 concernant des ajustements de crédits :

- Sur le plan pluriannuel d'investissement pour tenir compte de l'avancement des opérations,
- De subventions d'investissement notamment sur l'Hôtel d'Agglomération (365 K€), les liaisons douces (222 K€) et l'habitat (287 K€),
- Le FCTVA (966 K€),
- Un complément de subvention au budget SPANC (60 K€) et zones d'activités économiques (130 K€)
- La réduction d'avance d'équipement au budget zones d'activités économiques (2,22 M€),
- L'ajustement écritures comptables relative à la cession des ateliers relais en crédit-baux (Dépenses sur la nature 1676 « dettes envers locataires-acquéreurs et en recettes au chapitre 024 « cessions ») pour 363 K€,
- Le changement de chapitre comptable pour les travaux d'éclairage public sur les voiries réalisés dans des conventions avec le SYDEV (44 K€),
- La mise en débet des trésoriers en dépenses et leur remise gracieuse en recettes (575 K€)
- Une diminution de l'emprunt d'équilibre sur le budget principal de 3,97 M€

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 REVISION LIBRE DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé au Conseil de réviser librement les montants des attributions de compensation au 1er janvier 2020 pour la commune de La Roche-sur-Yon conformément aux rapports de la CLECT du 24 octobre 2017 relatif au transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales et 19 mars 2019 relatif au transfert du parc des expositions, soit une attribution de compensation positive en fonctionnement de 16 122 617 € et une attribution de compensation négative en investissement de 509 558 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 ADMISSIONS EN NON VALEURS ET CREANCES ETEINTES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES.

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le conseil est appelé à se prononcer sur l'admission en non valeurs de 461,88 € sur le budget principal, en admission en non valeurs de 12 078,30 € et les créances éteintes pour 694,46 € pour le budget déchets ménagers.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 REGULARISATION DES OPERATIONS COMPTABLES DE FIN D'ANNEE.

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

1 - L'instruction comptable dite "M14" prévoit l'utilisation de la location-vente par les collectivités afin de vendre des biens de leur domaine privé. Elle précise que les collectivités locales ne sont pas habilitées à consentir des locations d'immeubles sous forme de crédit-bail à titre habituel. Elles peuvent néanmoins recourir à la location-vente pour les biens de leur domaine privé.

Le montant total des loyers doit être enregistré au crédit du compte 752 « Revenus des immeubles » or, jusqu'ici, les loyers ont été comptabilisés à tort au crédit du compte 1676 « Dettes envers locataires-acquéreurs ».

Aussi à la demande du Trésorier et de la DDFIP85 il est proposé au conseil de procéder, par opération d'ordre non budgétaire, à la correction de ces écritures sur les exercices antérieurs.

2 – Les budgets annexes zones d'activités économiques ont été fusionnés au sein d'un seul budget zones d'activités économiques, aussi il convient d'approuver les comptes de gestion pour un solde de zéro et de se prononcer pour la clôture des budgets codifiés 5B-60920 à 5S-60938 excepté les budgets 5N-60930, 5A-60933 et 5P-60935

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 ZONES D'ACTIVITES DES AJONCS A LA FERRIERE ET VILLENEUVE A VENANSULT - ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Suite à la fin des contrats de concession d'aménagement des deux zones d'activités des Ajoncs à La Ferrière et Villeneuve à Venansault, La Roche-sur-Yon Agglomération reprend en régie ces deux zones dans le budget annexe Zones Activités Economiques.

Ce budget étant soumis à la TVA, il est proposé au conseil d'assujettir à la TVA ces deux zones auprès des services de l'Etat à

compter du 1er janvier 2020.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 FONDS DE COMPENSATION DE LA T.V.A - EXERCICE 2020 IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT D'ACHATS DE BIENS MEUBLES D'UNE VALEUR UNITAIRE INFERIEURE A 500 EUROS T.T.C

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé au conseil d'affecter en investissement, pour l'exercice budgétaire 2020, une liste de biens meubles d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros T.T.C afin de pouvoir récupérer le FCTVA.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 AVENANT AU CONTRAT VENDEE TERRITOIRES 2017-2020

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

En 2017, le Département de la Vendée a proposé aux 19 intercommunalités de Vendée et à la commune de l'Île d'Yeu la mise en place de Contrats Vendée Territoires 2017-2020 afin de passer d'une logique de programmes de subvention à une logique de territoire.

L'enveloppe pluriannuelle notifiée par le Département au territoire de la Communauté d'Agglomération est de 4 113 090 € jusqu'en 2020.

Ce Contrat a été signé le 9 octobre 2017 entre le Département, l'Agglomération et l'ensemble des communes qui la composent.

Dans ce cadre, il est prévu une clause de revoyure à mi-parcours afin de mettre à jour, si nécessaire, les opérations inscrites au contrat.

Aussi, à l'issue d'une revue de projets avec chaque commune et du comité de suivi du 20 septembre 2019 organisé entre élu-e-s départementaux, communautaires et de communes de l'Agglomération, il est proposé un avenant intégrant un plan d'actions actualisé. Ces évolutions se justifient par la nécessité de respecter le calendrier fixé dans le contrat (dépôt des dossiers avant octobre 2020) et de sécuriser les subventions fléchées.

Le montant total attribué à chaque commune reste conforme à la ventilation de l'enveloppe départementale actée lors du Bureau communautaire du 9 mai 2017.

Pour notre agglomération, le Contrat Vendée Territoires soutiendra les opérations du nouveau multi accueil « les girafons », de l'écocyclerie, du nouvel Hôtel d'Agglomération et les liaisons douces 3 et 5 du Schéma directeur des déplacements doux pour un montant total d'aides de 1 506 610 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-YON : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE PIERRE MENANTEAU.

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Pacte Fiscal et Financier 2015/2020 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Dompierre-sur-Yon un fonds de concours de 91 910,00 € au titre de son enveloppe de base pour les travaux de rénovation de l'école maternelle Pierre Menanteau.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11 CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION DU COMPLEXE AQUATIQUE ARAGO - LOT 17 : CONTROLE ET GESTION DES ACCES - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

La Roche sur Yon Agglomération a entrepris de gros travaux de construction et réhabilitation du complexe Arago. Le lot 17 attribué à l'origine à l'entreprise HORANET a été par la suite résilié pour motif d'intérêt général. Une nouvelle procédure a été lancée en octobre 2019. La présente délibération a pour but d'attribuer ce lot à l'entreprise la mieux disante. Il est proposé au conseil d'approuver cette attribution.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 FOURNITURE MOBILIER URBAIN ET APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Dans le but de conclure un marché relatif à la fourniture de mobilier urbain, il est proposé de constituer un groupement de commandes afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés pour ces fournitures.

Le groupement de commandes proposé sera constitué de 3 membres, à savoir :

- La Ville de La Roche-sur-Yon
- La Roche-sur-Yon Agglomération
- Le Centre Communal d'Action Sociale

Ce groupement, ayant pour objet un achat répétitif, est constitué pour une durée illimitée.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D' UN AVENANT

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé aux membres du Conseil d'agglomération d'approuver l'avenant suivant :

- Avenant n°1 à la DSP Gestion du site de Beautour

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - EVOLUTION DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé au conseil d'adopter les créations et suppressions de postes listées en annexe du projet de délibération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15 ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DE LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTERCOMMUNAL POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Conseil est informé des mises à disposition d'agents communautaires pour l'année 2019 auprès d'associations et organismes publics.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention au COSEL pour un montant total de 37 442 € afin de rembourser à l'Agglomération les frais de personnels toutes charges comprises au titre de l'année 2019.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16 MODIFICATIONS AU REGLEMENT D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ADOPTÉ LE 9 JUILLET 2019 PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

L'application du règlement des aides à l'immobilier économique adopté par le Conseil d'Agglomération le 9 juillet 2019 a conduit les élus à proposer de nouvelles modifications afin de répondre davantage aux besoins du tissu économique local.

Ces évolutions n'entraînent aucune dépense supplémentaire pour La Roche-sur-Yon Agglomération, l'enveloppe annuelle dédiée demeurant de 300 000 euros.

Il est proposé au conseil d'approuver ces modifications.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17 CONSTRUCTION DE L'EXTENSION DU PÔLE NUMERIQUE A LA ROCHE-SUR-YON - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Par délibération en date du 15 décembre 2016, le conseil d'agglomération a approuvé le programme fonctionnel de l'extension de la loco numérique et lancé la procédure pour le choix d'un mandataire de l'opération. A l'issue de la procédure, ORYON a été retenu et missionné dans le cadre d'une convention de mandat notifiée le 14 juin 2017.

Par délibération en date du 31 janvier 2019, le conseil d'agglomération a approuvé l'Avant Projet Définitif.

Dans ce cadre, le mandataire a engagé une procédure adaptée pour conclure les marchés de travaux liés à la construction de l'équipement.

Suite à cette procédure de consultation, il est proposé d'attribuer les marchés de travaux liés à la construction de l'extension de la loco numérique.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18 ATTRIBUTION D'UNE AIDE À L'IMMOBILIER ÉCONOMIQUE AUX ENTREPRISES SARL BFI, SAS CONNECTYON, LIV COLIS

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La loi NOTRe ayant renforcé la compétence des collectivités locales dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprises, La Roche-sur-Yon Agglomération s'est dotée d'un dispositif d'aide à l'immobilier. Celui-ci est particulièrement destiné à soutenir les projets de développement et d'implantation structurants pour le territoire:

- * Aide à l'immobilier économique de 50 000 € pour la SARL BFI
- * Aide à l'immobilier économique de 153 000 € pour la SAS CONNECTYON
- * Aide au loyer de 50 000 € pour LIV COLIS

Il est proposé au conseil d'approuver le versement de ces subventions.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2020-2022 ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET L'ASSOCIATION LAB OUEST

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2020-2022 avec le LAB OUEST, précisant les engagements de la Roche-sur-Yon agglomération et du LAB OUEST en terme de développement d'actions en faveur du numérique.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20 DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2020 DANS LA COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a assoupli le régime des exceptions au repos dominical des salariés depuis 2016. Elle a modifié le Code du Travail en élargissant les possibilités d'ouvertures des commerces de détail jusqu'à 12 dimanches par an.

Dans ce cadre, la commune de Mouilleron-le-Captif sollicite l'avis de La Roche-sur-Yon Agglomération sur son projet de dérogation au repos dominical pour l'année 2020. Il est proposé au conseil de donner un avis favorable à cette demande.

QUESTION ADOPTEE PAR,

40 voix POUR

5 voix CONTRE : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Joël Soulard, Madame Anita Charrieau, Monsieur Guy Batiot.

1 ABSTENTION(S) : Madame Cécile Dreure.

21 CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020 - APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC L'UNIVERSITE DE NANTES SUR LE CPER NUMERIQUE - DEUXIEME OPERATION RELATIVE AU DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION COLLABORATIVE - ICC - POUR 2019

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

La Roche-sur-Yon Agglomération a autorisé dans sa délibération du 30 juin 2015 son Président à signer la convention d'application du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 pour les programmes d'actions du volet enseignement supérieur,

recherche, innovation des départements de Vendée et de Loire Atlantique.

Pour le site de La Roche-sur-Yon, le volet numérique de cette convention d'application porte sur une enveloppe globale de 300 000 €, avec une participation à hauteur de 75 000 € par La Roche-sur-Yon Agglomération.

Plus précisément, ce volet numérique concerne deux projets à réaliser sur le pôle universitaire yonnais :

- Infrastructure wifi THD (bornes et intégration au réseau existant), opération réalisée en 2016

- salles d'Infrastructures de Communication Collaborative (ICC), opération programmée initialement en 2016 et reportée en 2019

Il est proposé au conseil d'approuver les termes de ce dispositif.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2017-2022 - REGLEMENT D'AIDES POUR LES OPERATIONS REALISEES EN "BAIL REEL SOLIDAIRE"

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au conseil d'adopter le règlement des aides en faveur des logements réalisés en bail réel solidaire (BRS), dispositif en faveur de l'accession sociale à la propriété, qui consiste en une dissociation du foncier et du bâti.

Le montant de la subvention est défini par logement et est plafonné à 3 000 €/logement BRS.

Ce dispositif s'inscrit dans les orientations et objectifs fixés dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2022.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23 REGLEMENTS DES AIDES A L'HABITAT PRIVE - PLH 2017-2022 - ACTUALISATION DES DISPOSITIFS

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au conseil de modifier et d'adapter les règlements des aides à l'habitat privé pour tenir compte des évolutions réglementaires, de la mise en place d'un dispositif d'aides des logements en bail réel solidaire et des dispositifs d'autres partenaires.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24 CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE POUR LA GESTION DES AIDES PUBLIQUES A LA PIERRE 2018-2023 - AVENANT N°3 FIXANT LES OBJECTIFS FINAUX POUR LE PARC PUBLIC AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides publiques à la pierre 2018-2023. Avenant définissant le montant de la dotation Etat ainsi que objectifs définitifs au titre de l'année 2019 pour le parc public :

Objectifs :

- PLUS et PLAI : 135 (81 PLUS et 54 PLAI)

- PLS : 15

- PSLA : 15

- Démolition : 1

Dotation : 374 120 €

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 713 506,00 EUROS SOUSCRIT PAR ORYON AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR LA CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS A DOMPIERRE-SUR-YON.

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 713 506,00 €, soit 214 051,80 € souscrit par ORYON auprès de la C.D.C. pour la construction de 7 logements situés rue du Bois Noir et rue Maryse Bastie à Dompierre-sur-Yon.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS, DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Le syndicat mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a transmis à La Roche-sur-Yon Agglomération une délibération du Conseil syndical en date du 18 octobre 2019 portant sur plusieurs points, notamment :

- Le retrait des communes de CHALLANS, SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON et SOULLANS qui, en application du principe d'exclusivité, n'adhèrent plus à la mission SAGE au profit des communautés de communes Challans-Gois et Océan-Marais de Monts ;
- La modification de l'article relatif au Comité Syndical afin de diminuer le nombre de délégués de 43 à 40 ;
- L'ajout d'un article sur le périmètre du syndicat et la modification ou suppression d'articles recommandés par les services de la préfecture de la Vendée.

Ces statuts modifiés ont été transmis à La Roche-sur-Yon Agglomération par courrier le 30 octobre 2019, la collectivité dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer, pour donner son avis sur ces évolutions.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

27 EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA FERRIERE - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE DU MARCHE DE PRESTATION

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Dans la perspective de la fin du contrat de Délégation de Service Public (DSP) de la commune de La Ferrière au 30/06/2020 et dans l'attente du choix du mode de gestion, mise en place d'un marché d'exploitation du service d'assainissement collectif d'une durée de 18 mois à compter du 1er juillet 2020.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28 TARIFS 2020 DES REDEVANCES D'ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente en matière de gestion des déchets ménagers. Le service est financé par une redevance. La présente délibération fixe les tarifs 2020.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29 CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS GRAND R-DRAC-AGGLOMERATION 2020-2023

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé à La Roche-sur-Yon Agglomération d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs qui régit les relations avec le GRAND R pour la période 2020-2023 : programme d'actions, moyens financiers, convention de mise à disposition des locaux et règlement d'utilisation de la salle du Manège.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

30 CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE VENDEE GEORGES MAZURELLE

Rapporteur : Madame Marlène Guillemand

La Roche-sur-Yon Agglomération dispose de 12 places réservées au sein de la crèche des 3 Marguerites de l'EPSM de Vendée "Georges Mazurelle" pour les familles ayant des besoins de modes de garde pour leur enfant sur des amplitudes horaires plus importantes que celles proposées par les structures du territoire. Il est proposé au conseil de renouveler la convention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31 GRATUITE DU RESEAU IMPULSYON - VACANCES DE NOËL 2019

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Le conseil d'agglomération s'est prononcé favorablement à la mise en place de la gratuité des bus le samedi lors de sa séance du 9 juillet 2019. Les premiers résultats sur le 1er mois d'activité permettent de constater une augmentation de la fréquentation d'environ 36 %, favorisant ainsi l'alternative à la voiture d'une part, et d'autre part, les flux du week-end vers notamment le centre ville.

Néanmoins, à cette gratuité du samedi, il est possible et souhaitable de compléter l'offre afin de renforcer l'attractivité du territoire lors de périodes ciblées et événementielles telles que les fêtes de fin d'année et participer au dynamisme commercial du territoire et du Cœur de ville. A cette fin, il est proposé au conseil de rendre gratuit le réseau Impulsyon du 21 décembre 2019 au 04 janvier 2020.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32 DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Rappel des décisions prises entre le 23 octobre 2019 et le 3 décembre 2019 en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE